

Dans la vallée de la Matapédia, se trouvent, en effet, Albertville où il y a place pour 180 familles, Sainte-Florence, dans les cantons Matalick et Milnikek, où l'on peut mettre 200 familles, et Causapscal-Sud, dans la canton Causapscal, qui peut fournir des lots à cent familles. Awantjish, dans le canton du même nom, peut contenir aussi 180 familles, et Saint-André-de-Ristigouche peut recevoir au moins 100 familles.

Dans la Baie des Chaleurs, il y a une paroisse nouvelle qu'on vient d'ouvrir dans la partie sud-ouest du canton Percé. Au moins cent familles peuvent y prendre des lots.

Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, ainsi que le Département des Terres et Forêts veulent bien prêter leur concours pour aplanir les difficultés qui se rencontrent sur le chemin du colon.

Dans ces paroisses, les chemins s'ouvriront aussi rapidement que les colons eux-mêmes pourront les faire.

Pour aider ces derniers, le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries leur confiera de préférence l'exécution des travaux de voirie, tâchant de les grouper, de façon à leur assurer le plus tôt possible les avantages de l'organisation paroissiale et municipale.

LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

La vallée de la Matapédia comprend la partie sud-est du comté de Matane, et la partie sud-ouest du comté de Bonaventure. Elle s'étend depuis Saint-Moïse, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur de l'Ouest à l'Est, par 25 milles de largeur du Nord au Sud, étant partagée dans le sens de la longueur, en deux parties à peu près égales par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1,500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre.

La région toute entière est traversée par le chemin de fer de l'Intercolonial et le grand chemin Matapédia, voie militaire ouverte en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs, et avec les provinces maritimes.